

Peyrilhac Inform'



Bonne année 2025



Vœux du conseil municipal le 3 janvier 2025



Le mot du Maire

Cet édito reprend quasiment l'intégralité du discours de la cérémonie des vœux du 3 janvier 2025.

C'est comme tous les ans, devant un public venu très nombreux, composé d'une douzaine de Maires, de la Sénatrice Isabelle Briquet, la Député Manon Meunier et le Président du Conseil Départemental Jean Claude Leblois.

Les membres du Conseil Municipal et moi-même sommes très heureux de vous accueillir, ce soir, à cette traditionnelle cérémonie des vœux qui a lieu, comme chaque année, le premier vendredi de janvier. Pas de concurrence ce soir avec d'autres communes de Limoges Métropole.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants et bien évidemment aux anciens qui sont toujours fidèles à cet événement. Je remercie de leur présence quelques personnalités qui me font le plaisir d'être ici ce soir.

Mesdames et Messieurs les directeurs et responsables des services de la communauté urbaine de Limoges Métropole.

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration.

Madame Véronique Hergault, Chargée de Relation des collectivités Territoriales à ENEDIS.

Monsieur Jérôme Saillard, Adjudant-chef de la gendarmerie de Nieul.

Mesdames et Messieurs les présidents des associations de Peyrilhac, et vous pourrez voir dans quelques instants sur l'écran derrière moi certaines images de leurs diverses manifestations.

Mesdames les enseignantes de l'école Marie et Henry Villéger et les représentants des parents d'élèves.

Mesdames et Messieurs les employés communaux.

Mesdames et Messieurs les artisans et commerçants locaux.

Je tiens à saluer également les trois kinés nouvellement installés sur la zone artisanale de l'Aqueduc, Messieurs Mathieu Labrousse, Matthieu Chevalier, Maxime Dubois et si j'ai bien compris un quatrième devrait venir renforcer cette formidable équipe. Avec un médecin généraliste, une ostéopathe et des infirmières installés dans le cabinet médical, un autre cabinet d'infirmières dans le bourg, une pharmacie et maintenant les kinésithérapeutes, nous pouvons dire que la commune est bien dotée en terme de couverture santé.

Les peyrilhacois ont aussi la chance d'avoir à leur disposition des commerces de proximité comme une épicerie et une boucherie et peut-être un dépôt de pain dans les prochains jours... Ce n'est pas dans toutes les petites communes que l'on peut voir cela, il faut le préserver au maximum.

Je souhaiterais aussi mettre à l'honneur les Sapeurs Pompiers de Nantiat, professionnels et jeunes volontaires toujours très mobilisés sur notre territoire.

Même le soir de la Sainte Barbe, alors que la fête battait son plein à la salle des fêtes de Nantiat, certains d'entre eux ont été appelés d'urgence avec leurs collègues de Limoges pour intervenir sur la commune pour maîtriser un feu de cheminée, feu qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques....

Je profite de ce moment, pour saluer le tout nouveau Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Nantiat Monsieur Aurélien Jeanteau, qui a quelques attaches à Peyrilhac puisqu'il est le gendre de nos amis Nicole et Claude Laronde.

Merci à vous messieurs pour votre engagement quasi quotidien, au service de nos administrés.

Avant de continuer, je souhaite que nous ayons une pensée toute particulière pour nos concitoyens de l'île de Mayotte qui ont connu un épisode météorologique dramatique avec le passage du Cyclone Chido.

Quelques mots sur la politique en France !!

Pour ceux qui étaient présents l'année dernière, rappelez-vous du triste constat que je faisais sur la politique de nos dirigeants... franchement je ne pensais pas que je puisse faire pire un an après... et pourtant c'est ce que je m'apprête à faire :

Que dire de notre président qui décide de dissoudre l'assemblée nationale à la stupeur générale (même son camp a été pris de court, je revois la tête de son premier ministre de l'époque à cette annonce !!!) pour soi-disant, redonner la voix au peuple dans le grand principe de notre constitution : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Alors au lendemain des résultats on aurait pu y croire... le peuple français a démontré par son vote deux choses essentielles : pas de RN et surtout, plus de cette politique au service des plus nantis. Que fait notre cher président, il nomme un premier ministre issu des LR, formation politique avec à peine une soixantaine de députés soit 10%, au lieu de faire appel à une personnalité issue du NPF, arrivé en tête. Stupéfaction ! Surtout quand on entend que cette nomination s'inscrit dans une volonté de stabilité qui vole en éclat à peine 3 mois plus tard et qui fait de Monsieur Barnier, le premier ministre le plus éphémère de la 5^e république !!!

Que dire de nos institutions qui sont une nouvelle fois bafouées : après une dissolution, une motion de censure (la seule depuis plus de 60 ans..), on fait fi de tout cela pour à nouveau remettre la destinée des français entre les mains d'un complice du président. Encore une fois, le président Macron piétine la souveraineté nationale qui appartient au peuple qui doit l'exercer à travers ses représentants élus au suffrage universel...

Que dire de ce nouveau gouvernement... vous avez dit nouveau ? Mais il n'a rien de nouveau, il est composé d'anciens ministres démissionnaires et d'anciens premiers ministres... !! Avec lui, nous allons encore subir des restrictions budgétaires pour éponger une dette dont nous ne sommes pas responsables. Les collectivités territoriales, qui sont les seules à assumer complètement leur rôle de service public, vont devoir encore une fois se contorsionner pour boucler leur budget 2025.

Déjà en 2024, la situation budgétaire des collectivités territoriales était tendue et malgré tout nous avons mené des projets ambitieux et novateurs. A travers le SIEPEA (Syndicat Intercommunal, Enfance, Petite Enfance, Adolescence) regroupant les 4 communes de Nieul, Peyrilhac, Saint Gence et Veyrac, nous avons finalisé la construction du Pôle Enfance situé à Saint Gence. C'est une réalisation dont nous pouvons être fiers, à elle seule, elle démontre que nous savons unir nos forces et nos moyens financiers au service de notre enfance et de l'attractivité de notre territoire. C'est ça l'intercommunalité, s'unir pour être plus fort et réaliser des projets qui ne verraient pas le jour si nous étions seuls.

Au niveau de la commune, nous avons réalisé en 2024 :

- La rénovation de la façade de la mairie avec l'entreprise Blanchon pour les façades, ABLM pour la peinture des avants toits et SCM pour le remplacement de l'ensemble des volets. Ces trois entreprises sont locales ce qui nous satisfait d'autant plus !
- La pose, par les agents des services techniques d'une passerelle qui enjambe le ruisseau de la Fourmi entre le lotissement de Fôt et celui de la rue Vincent Vidaud. A la demande de l'enseignante du CP/CM, les agents ont également installé des bancs avec du bois offert par l'entreprise Chaleix que je remercie, afin de réaliser une classe dehors c'est à dire en plein air, utilisée quand le temps le permet, les mercredis matins.
- Au même endroit, l'installation d'une table de pique-nique PMR. Le site a bénéficié de la campagne Haiecolier de la fédération nationale de chasse qui a consisté à la plantation d'arbustes par les enfants de l'école.
- Des travaux de réfection des trottoirs du lotissement de Maison Rouge, rue du 19 mars 1962 et de la rue du Général Martial Bardet. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia, financés par Limoges Métropole sur l'enveloppe voirie attribuée à la commune de Peyrilhac.

L'évocation de toutes ces réalisations me donne l'opportunité de remercier les agents des services techniques pour leur forte implication dans tous leurs domaines d'intervention comme le fleurissement, l'embellissement du bourg, de Conore, l'entretien du cimetière, des chemins de randonnées, des bâtiments communaux... etc...

Je remercie également les agents au service de l'école (Atsem, garderie, restaurant scolaire, TAP, ménage...) et les agents administratifs. Au nom de l'ensemble du conseil municipal et des peyrilhacois, je les remercie pour leur professionnalisme et leur mobilisation en toutes circonstances.

Pour 2025, nous projetons de :

- Remettre en accessibilité PMR la mairie en remplaçant le monte-charge par une rampe d'accès. Les travaux subventionnés par l'Etat et le Département, seront réalisés par les entreprises locales Pinaud pour le terrassement et Mazière pour la maçonnerie.
- Remplacer les jeux pour enfants sur l'esplanade de Larraga qui étaient devenus dangereux par des nouveaux équipements en plastique recyclé similaire aux agrès installés sur le parcours de santé. Je remercie le Département et l'état qui nous apportent leurs soutiens financier pour nos différents projets.
- Malheureusement reporter le projet d'aménagement et de végétalisation de la cour de l'école à une prochaine mandature. Je suis vraiment désolé de faire ce report mais le contexte économique et politique nous y contraint à l'approche des élections municipales de 2026.
- Très certainement acquérir les 3 trois derniers lots invendus du lotissement de Fôt.
- Et procéder aux entretiens inhérents de toutes les installations communales.

Je tiens à remercier les élus qui sont derrière moi ce soir et qui sont tout au long de l'année à mes cotés.

J'ai une pensée pour toutes les familles qui sont dans la peine et le chagrin d'avoir perdu un être cher. Je pense également à toutes les personnes qui vivent des moments difficiles, qu'elles n'hésitent pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie qui peut les guider à obtenir de l'aide et du soutien.

Avant de conclure, je souhaite, avec mes collègues élus, rendre un hommage appuyé à 5 personnes qui ont participé activement à la vie associative de notre commune, souvent dans l'ombre, c'est pourquoi nous tenons, aujourd'hui, à les mettre en lumière, en leur remettant la médaille de la commune

Il est évident que beaucoup d'autres personnes pourraient être ainsi récompensées pour leur dévouement à Peyrilhac...et je pense qu'aujourd'hui est le début d'une longue histoire qui va s'écrire entre nous, peyrilhacois de sol et de cœur.

11 petits peyrilhacois ont vu le jour en 2024 !!

Toute l'équipe municipale ici présente s'associe à moi pour vous présenter des vœux de bonheur et de partage pour cette nouvelle année qui commence. Nous souhaitons que 2025 vous apporte la santé et permette la réalisation de vos projets personnels et professionnels en toute harmonie.

Comme les autres années, je tiens à remercier l'équipe de Gamm-vert de Peyrilhac qui nous met à disposition les fleurs et les plantes qui embellissent la salle polyvalente Marcel Dassonville.

Merci encore de votre attention et je vous invite avec grand plaisir et comme le veut cette tradition, à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet élaboré par Sébastien et Amélie Cardinal artisans boucher/charcutier de Peyrilhac et par la boulangerie de Nieul.

Merci à Gillou pour la sonorisation et à Guillaume et Jean Paul, pour la préparation et la projection du diaporama retraçant la vie de la commune sur 2024.

Très bonne année 2025 à tous.

Remise des médailles de la commune de Peyrilhac



Pierre Germaneau



Michel Moreau



Angéline Perraudin



Janine Billat



Claude Laronde

Le traditionnel marché de Noël

Comme chaque année, notre commune a organisé son traditionnel marché de Noël en ce dimanche 15 décembre.

Une ambiance festive a rythmé cette matinée à l'approche des vacances. Les enfants ont pu profiter de la présence du Père Noël pour prendre une jolie photo avec lui, car nous avons eu le privilège qu'il s'arrête à Peyrilhac afin de donner quelques friandises et surtout des sourires radieux à nos enfants.

Les parents, quant à eux, ont pu déguster des produits de qualité élaborés, servis par nos associations et par quelques exposants. Le traditionnel vin chaud, les huitres, le café, les gâteaux ont pu réchauffer nos estomacs en cette magnifique mais froide journée de décembre.

Le marché de Noël a proposé un stand de maquillage aux enfants. Ils ont pu se déguiser en princesse ou animaux le temps d'une journée pendant leur passage à la traditionnelle pêche aux canards.

Notre marché attire chaque année un public toujours aussi fidèle.

La municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui participent à cette manifestation, que ce soit associations, exposants ou commerçants.



LES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL

AU COURS DU 2ème SEMESTRE 2024

FINANCES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

FINANCES

Décisions modificatives

Les chiffres du budget (voté chaque année au mois d'avril) ne sont que des prévisions et il est parfois difficile de les respecter. Il peut être nécessaire de réajuster en cours d'année les prévisions. Ces réajustements ne peuvent cependant en aucun cas modifier l'équilibre du budget.

Cette année, trois décisions ont été prises. Les deux premières concernent un virement, en dépenses de fonctionnement, du chapitre « charges à caractère général » vers le compte fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » pour un montant de 276.00 € et 720.00 € virés, en dépenses d'investissement, du compte « constructions » vers le compte « emprunts et dettes assimilées ». La dernière a concerné un virement de crédit du chapitre « charges à caractère générale » vers le chapitre « charges de personnel » pour un montant de 2 649.00 €.

Demandes de subventions pour les travaux 2025

Au cours de sa séance du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a demandé des subventions à l'Etat et au Conseil Départemental pour les travaux suivants :

- réfection du mur d'enceinte du cimetière
- et installation d'une alarme contre les risques naturels, technologique ou risques d'attentat-intrusion.

Lors de sa séance du 19 novembre, le Conseil Municipal a décidé de solliciter le fonds interministériel de prévention de la délinquance pour le financement de l'alarme de l'école.

Enfin, au cours de sa dernière séance de l'année, le 10 décembre, l'assemblée a décidé de demander une subvention à l'Etat concernant la création d'une rampe d'accès PMR à la mairie.

La Commune a reçu en juillet l'arrêté d'attribution de subventions du Département pour le remplacement de l'aire de jeux sur l'esplanade de Larraga (40% de subvention pour une première tranche de dépense estimée à 4 000€HT).

Projet Alimentaire Territorial – fonds de concours de Limoges Métropole

Limoges Métropole est engagée en faveur de la transition agricole et alimentaire depuis 2018 grâce à la mise en œuvre de son premier Projet Alimentaire Territorial (PAT) avec l'ensemble de ses partenaires. Dans le cadre de son nouveau plan d'actions, Limoges Métropole souhaite davantage associer ses communes membres.

Ce fonds de concours, transversal aux objectifs du PAT 2024, soutiendra les communes qui, à travers leurs projets d'investissement, participent aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : Favoriser l'installation et la reprise d'entreprises agricole et agroalimentaire sur le territoire.
- Objectif 2 : S'assurer de la pérennité du tissu agricole et agroalimentaire notamment par la diversification et l'innovation.
- Objectif 3 : Encourager la consommation des produits de qualité issus du territoire et accessibles à tous.

C'est dans le cadre de ce dernier objectif que la commune a sollicité ce fonds de concours pour l'acquisition de matériel de cuisine (bateur/mélangeur et robot de coupe). La communauté urbaine a attribué un fonds de concours à hauteur de 50% de la dépense estimée, à savoir 3 879.39 € HT.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Location de la licence 4

Le Conseil Municipal a accepté la demande de location de sa licence 4 faite par l'association *The Cobra's road*. L'association exploite depuis décembre cette licence dans les locaux de l'ancien bar de Conore.

VOIRIE - ENVIRONNEMENT - BATIMENTS COMMUNAUX - URBANISME

Voirie et Réseaux

Travaux de création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à la mairie

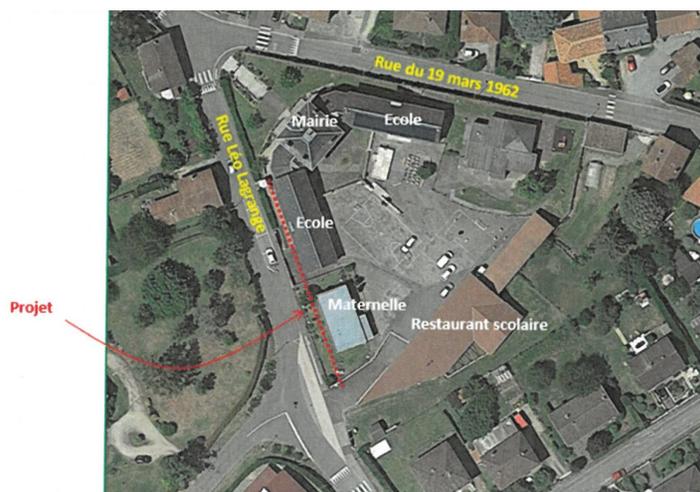
Dans le cadre de sa démarche globale de mise en accessibilité des établissements recevant du public et conformément à la loi de 2005, la ville de Peyrilhac a engagé des travaux d'accessibilité de la mairie.

Le monte-charge étant fréquemment en panne et la maintenance devenant couteuse, le choix s'est porté sur un cheminement extérieur.

Une place de stationnement pour personne à mobilité réduite sera créée au niveau de l'entrée de l'école.

Les travaux de création de la rampe d'accès ont débuté le 13 janvier dernier et sont réalisés par l'entreprise Pinaud pour le terrassement et l'entreprise Mazière pour la maçonnerie. Ces travaux se déroulent juste à côté de l'entrée principale de l'école.

Pendant la durée du chantier (environ 2 mois), l'entrée principale de l'école, le stationnement des bus ainsi que le parking sur l'esplanade du stade restent accessibles. Seul le déplacement des piétons est perturbé sur le trottoir de la rue Léo Lagrange.



Rue Léo Lagrange



Démontage de l'ascenseur (monte-charge)



Emplacement de la rampe d'accès

Comme vous pouvez le voir sur les photographies suivantes, les travaux d'entretien de la voirie se poursuivent.



Lauriget



Les vergnes



Le mas du bost



Le queyroix

Pour l'année 2025, un chiffrage est en cours par Limoges Metropole, pour la remise en état et la préservation de la chaussée, route du Boucayet, route de Chauvour et route de Boissournet.



Curage des fossés du Boucayet à Boissournet



Entretien des trottoirs à Conore

Fibre optique

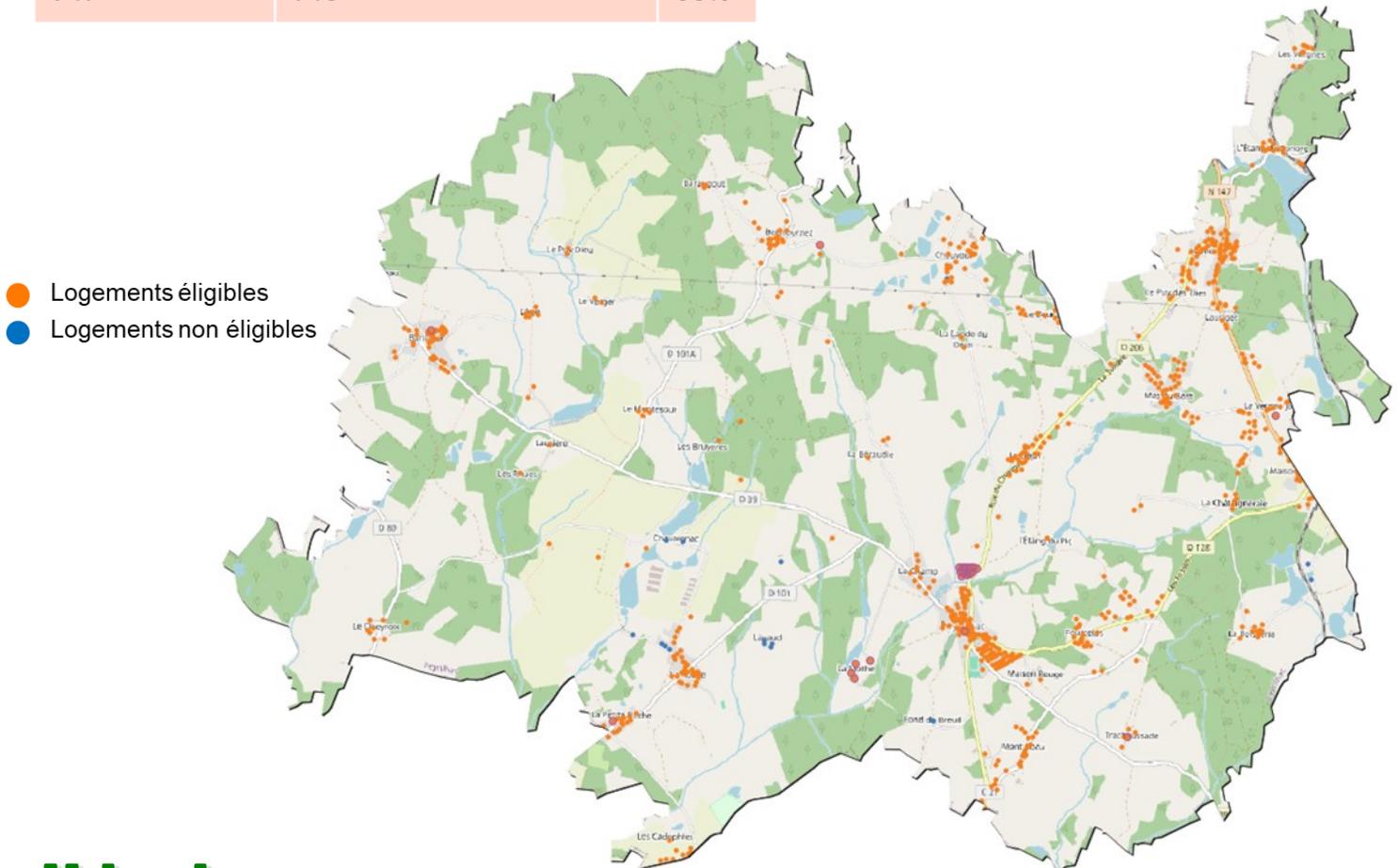
De nombreux villages ont été reliés à la fibre optique.

Afin de tester votre éligibilité, vous pouvez consulter le lien suivant :

<https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre>

Avancement déploiement fibre sur Peyrilhac

Nb de logements	Logements éligibles à la fibre	%
747	715	96%



Urbanisme

Lotissement de Fôt

Il ne reste plus que trois lots disponibles. Vous pourrez trouver tous les renseignements utiles (superficie, prix de vente, ...) en contactant la SELI :

<https://www.se-limousin.fr/offres-immobilieres>

ou au 05 55 10 43 08 (Christelle – responsable d’opération)

Mutualisation du service droit des sols

Une convention passée entre la Communauté urbaine Limoges Métropole et ses communes membres intéressées vient formaliser le fonctionnement du service droit des sols de Limoges Métropole existant depuis plusieurs années.

Ce service instruit, pour le compte des communes, les demandes d’urbanisme (permis de construire, d’aménager, déclaration préalable ou encore certificat d’urbanisme). Le service rédige une proposition d’arrêté qui respecte les règles en matière d’urbanisme et c’est le Maire qui signe cette proposition car il reste l’autorité responsable en la matière.

Notre futur Plan Local d'Urbanisme sera intercommunal, il est en cours d'élaboration à l'échelle du territoire de Limoges Métropole, les grandes orientations seront définies pendant l'année 2025.

N'hésitez pas à vous informer et à participer à l'étude en cours.

Limoges Métropole
Communauté urbaine

PLUi

Comment s'informer et participer ?
Limoges Métropole a mis en place un ensemble d'outils permettant à tous les citoyens de s'informer sur l'élaboration du PLUi : des publications dans le magazine communautaire « Le Métropol », dans les bulletins municipaux, la presse, etc. Des registres sont à votre disposition au siège de Limoges Métropole et dans toutes les mairies des communes membres. Un site internet dédié au PLUi, mis à jour régulièrement, vous permet de suivre l'avancée du projet tout en vous proposant des espaces participatifs plui.limoges-metropole.fr

Préparons l'avenir pour un territoire durable

19 rue Bernard Palissy - CS 10 001
87 031 LIMOGES CEDEX 1
concertation-plui@limoges-metropole.fr
05 55 45 79 00
plui.limoges-metropole.fr

plui.limoges-metropole.fr

COMPRENDRE LE PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Limoges Métropole lance l'élaboration de son PLUi en collaboration avec ses 20 communes membres.

Qu'est-ce qu'un PLUi ? À quoi ça sert ?

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui, à l'échelle du territoire de Limoges Métropole, établit un projet d'urbanisme et d'aménagement pour les 10 à 15 années à venir en tenant compte des évolutions dans les domaines suivants : démographie, habitat, équipements, services, activités économiques et commerciales, espaces naturels et agricoles.

Pour Limoges Métropole, le PLUi :

- Trace les perspectives souhaitées du développement du territoire à travers le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), réalisé en concertation avec les élus, la population, les associations et les entreprises locales.
- Assure l'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels, en respectant les objectifs réglementaires de développement durable : préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, prévention des risques naturels.
- Garantit la diversité des fonctions urbaines (travailler, habiter, se détendre, se déplacer, acheter...) et la mixité sociale dans l'habitat.

Pour les habitants, le PLUi :

- Détermine les règles de construction à partir desquelles les permis de construire et les déclarations de travaux sont instruits.
- Fixe l'emplacement des futures voiries et grands équipements publics nécessaires à la vie locale.
- Institue des protections (milieu naturel, patrimoine bâti) pour préserver un cadre de vie agréable.
- Décrit les éventuels risques (zone inondable, mouvement de terrain...) pour éviter toute incidence sur les constructions à venir.
- Le PLUi couvrira les 20 communes de Limoges Métropole et remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux (PLU communal) par un document unique.

Pourquoi élaborer un seul PLUi intercommunal plutôt que 20 PLU communaux ?

Les grands enjeux en matière d'urbanisme et pour la construction d'un projet de territoire d'envergure se jouent à une échelle intercommunale, avec notamment l'accueil des ménages et la mixité sociale, l'accueil des entreprises, les nouveaux modes de déplacement et de production d'énergie, la préservation de l'agriculture... La loi ALUR de 2017 a rendu obligatoire l'élaboration de PLU à l'échelle intercommunale plutôt que leur maintien à l'échelle communale.

Élaborer un PLUi à l'échelle intercommunale, c'est assurer :

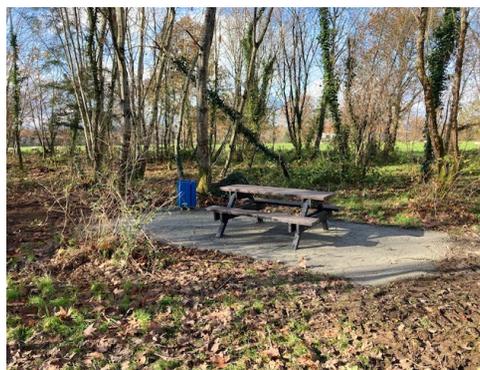
- Plus d'efficacité dans le fonctionnement et l'organisation du territoire en coordonnant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement à une échelle plus grande.
- La valorisation des qualités et atouts du territoire, en renforçant le poids de certains projets, tout en privilégiant une consommation d'espace raisonnée.
- L'harmonisation des règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, évitant ainsi des disparités fortes entre des communes voisines.
- Un coût moindre pour les communes, avec une étude globale plutôt que 20 études communales.

COMMENT L'ÉLABORE-T-ON ?

Les différentes étapes se déroulent sur plusieurs années :

Environnement

Installation de 2 tables de pique-nique au petit bois du parcours de santé et près de la passerelle de la Fourmi, à côté des bancs disposés pour la « classe dehors ».



Détermination des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)

La loi n°2323-175 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (EnR) dite loi « APER » instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, l'État confie aux communes le soin de « planifier le déploiement des énergies renouvelables » et notamment par l'identification des zones d'accélération des EnR.

Promulguée le 10 mars 2023, cette loi fait donc de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux pour l'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

La loi permet aux communes de définir, après consultation du public, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération peuvent concerner les principales filières d'énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le bois énergie.

Tous les territoires peuvent ainsi personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal a défini, lors de sa séance du 19 novembre 2024, les ZAE nR présente sur le territoire communal comme suit :

- parking du magasin Gamm'Vert,
- bâtiments agricoles d'une superficie de plus de 500m²,
- bâtiments publics d'une superficie de plus de 500 m²,
- terrains de la zone d'activités de l'Aqueduc.

Ces zones d'accélération ne concernent que l'énergie photovoltaïque.

Autorisation environnementale pour la création d'un centre d'engraissement de bovins par la SAS T'Rhéal

Par courrier en date du 08 octobre, le Préfet demande aux conseils municipaux des communes concernées d'émettre un avis sur la demande complémentaire déposée par la SAS T'Rhéal en vue de la création d'un atelier d'engraissement à Chavaignac.

Suite au vote de l'assemblée, c'est un avis défavorable qui a été transmis au Préfet en novembre dernier.

Une enquête publique complémentaire est organisée du lundi 10 février à partir de 9h jusqu'au lundi 24 février à 18h en mairie de Peyrilhac. Elle portera sur les avantages et inconvénients, pour le projet et l'environnement, des modifications apportées par la SAS T'Rhéal.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie :

- le lundi 10 février de 9h à 12h
- et le lundi 24 février de 15h à 18h.

ECOLE - CANTINE - ACTIVITES PERISCOLAIRES

Ecole

Inscription des enfants à l'école

Les parents des enfants nés en 2022, ou ceux qui viennent d'arriver sur la commune et qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école pour la rentrée de septembre, doivent se manifester au plus tôt auprès du secrétariat de mairie afin de procéder à ces inscriptions. Ils doivent fournir le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant à inscrire.

Effectifs :

L'effectif total est de 113 élèves :

- Classe d'Emeline Pauty (PS MS) : 19
- Classe d'Aurélie Hovaere (MS GS) : 22
- Classe de Anaïs Dupuy (CE1 CE2) : 29
- Classe d'Emilie Labarde (CP CM1): 21
- Classe de Christelle Angleraud (CM1 CM2) : 22

Repas de Noël :

Le dernier jour d'école avant les vacances de Noël, c'était la fête avant l'heure à la cantine. Étienne avait préparé un super repas auquel la municipalité avait convié les enfants, les agents de l'école et de la mairie, les enseignantes et les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap)

Au menu, il y avait :

Avocat crevettes

Sauté de joues de porc

Gratin dauphinois

Bûche au chocolat

Tout le monde s'accorde à dire que c'était succulent !



Repas de Noël

Cantine

Le tarif de la cantine a été fixé par le Conseil Municipal pour l'année scolaire 2024/2025 à 3.00 € par repas.

Garderie

Le Conseil Municipal a voté un tarif unique de 1,50 € par demi-journée pour l'année scolaire 2024/2025.

Comme la cantine, ce service est facturé aux familles tous les deux mois.

En ce début d'année 2025, les élus et les agents du SIEPEA souhaitent mettre en lumière le métier d'assistant(e) maternel(le) et rappeler les missions du Relais Petite Enfance (RPE).

L'ACCUEIL INDIVIDUEL SUR LE TERRITOIRE DU SIEPEA



36 assistantes maternelles sur nos 4 communes : Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac pour accueillir vos enfants à leur domicile

Une assistante maternelle, qu'est-ce que c'est?

- Des professionnelles de la petite enfance agréées par la PMI (Protection Maternelle Infantile) qui accueillent à leur domicile ou en MAM (Maison d'Assistants Maternels) des enfants mineurs en majorité âgés de moins de 3 ans.
- Elles offrent un accueil en petit groupe : 2 à 4 enfants, propice au respect du rythme de l'enfant et de son développement.
- Elles ont suivi une formation initiale et peuvent continuer à se former régulièrement.
- Elles aménagent un lieu adapté pour vos enfants dans leur domicile pour assurer leurs missions au quotidien :
 - observer les enfants
 - accompagner les enfants dans leurs besoins et soins quotidiens
 - éveiller l'enfant au travers d'activités ludiques et éducatives
 - travailler en lien avec les parents



Comment trouver une assistante maternelle ?
Prendre contact avec le Relais Petite Enfance :



SCAN ME

Le Relais Petite Enfance, qu'est-ce que c'est?

Un lieu pour les accompagner et vous accompagner

Pour les assistantes maternelles :

- Des temps collectifs pour partager et se professionnaliser avec les autres assistantes maternelles du territoire
- Un lieu d'informations sur leur statut professionnel, droits et devoirs du salarié
- Renseignements et accompagnement des futurs agréments et des projets MAM
- Une écoute et un soutien dans leurs questionnements



Pour les familles :

- Un Guichet Unique : un lieu de recueil de tous les besoins d'accueil du jeune enfant pour vous guider dans votre choix et vos démarches
- Un lieu d'informations sur le statut, devoirs et droits du parent employeur
- Un lieu d'accompagnement dans votre rôle d'employeur
- Un lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement dans toutes vos questions sur le jeune enfant



Relais Petite Enfance - Pôle Enfance Intercommunal
7 rue Jean Giraudoux - 87510 Saint-Gence
rpe@siepea.fr - 05 55 08 15 36



Commission Communale d'Aide Sociale

Goûter des aînés de Noël

Comme chaque année, le premier week-end de décembre est consacré à la distribution des colis pour nos concitoyens âgés de 74 ans et plus. C'est donc entre le vendredi 6 décembre et le dimanche 8 décembre que les conseillers municipaux, accompagnés des membres non élus du CCAS, ont rendu visite à nos aînés pour leur offrir leur colis et les convier au goûter qui avait lieu le samedi 14 décembre. Dans le colis confectionné par la société Laredy de Saint Yrieix, nos aînés ont pu y découvrir un dessin réalisé par les enfants de l'école de Peyrilhac. J'en profite pour remercier les enfants et leurs enseignantes pour cette gentille attention à l'encontre de nos aînés et je remercie également les quelques papis et mamies qui ont envoyé des remerciements chaleureux aux écoliers, comme je le dis chaque année, ce geste touche beaucoup les enfants qui prennent beaucoup de plaisir à faire les dessins et ensuite à lire les remerciements.

Nous avons été heureux d'accueillir une soixantaine de convives au traditionnel goûter qui s'est tenu le samedi 14 décembre à la salle Marcel Dassonville. Cette année nous avons un spectacle présenté par les Réjauvis de Saint Gence où danses et petits sketches se sont succédés pendant 1 heure.

Un grand merci à cette joyeuse troupe voisine de Peyrilhac !

Lors de cette après-midi nous avons pu saluer Monsieur Sébastien Larcher, conseiller départemental, Monsieur Serge Roux maire de Saint Gence, Thierry Lachaise vice-président du SIEPEA qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

A l'année prochaine !



Secours

Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir une aide quelconque à laquelle vous pensez pouvoir prétendre, la Commune peut vous aider, ne serait-ce que par la communication de renseignements ou d'adresses. N'hésitez pas à venir au secrétariat de mairie en cas de besoin. L'élue en charge de l'aide sociale est Mme Nathalie FONTAINE .

Aide aux Seniors du canton de Nieul

Ce service est à votre disposition pour vous informer dans le domaine de l'aide aux personnes âgées.

Voici ses coordonnées :

Centre social

16, rue du 8 mai 1945

87510 NIEUL

Tel : 05 55 75 69 44 (bureau ouvert de 8h30 à 12h30)

Adresse mail : association.aide.seniors@gmail.com

Portage de repas

Si vous souhaitez avoir accès à ce service, il vous faut contacter Monsieur Lasthère, référent gérontologique au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, au 05 55 58 91 19.

Aléas climatiques

Un registre, destiné à ce que l'équipe municipale puisse prendre de vos nouvelles par téléphone ou vienne vous rendre visite pour s'assurer que tout va bien lors d'épisodes de fortes chaleurs, l'hiver lors de grands froids ou de programmation de coupure de courant, existe toujours.

Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de mairie (05 55 75 84 15). N'hésitez pas à nous solliciter.

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire ou dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie leur remettra une attestation qu'ils devront impérativement conserver.

Cette attestation leur sera indispensable notamment pour une inscription au permis de conduire, à un examen scolaire ou un concours.

Attention aux démarcheurs

Certains démarcheurs abusifs prétendent qu'ils sont envoyés par la Mairie.

En aucun cas, la Mairie n'envoie des démarcheurs à votre domicile.

N'ouvrez pas la porte aux personnes inconnues.

N'hésitez pas à relever le numéro d'immatriculation et appeler la Gendarmerie en cas de doute.

Redoublez de vigilance et de prudence, il pourrait s'agir d'arnaques.

Bonnes relations de voisinage

- **Animaux domestiques**

Propriétaires d'animaux domestiques, si vous appréciez la compagnie de vos compagnons à quatre pattes, votre voisinage ne doit pas pâtir de leur présence. Faites attention à ce que leurs aller et venues n'occasionnent pas de gêne alentours et si c'était le cas, merci de mettre tout en œuvre pour garantir la tranquillité de tous.

- **Circulation et stationnement**

Faites attention à la vitesse à laquelle vous circulez sur les grands axes, les petites routes et les rues des villages et du bourg. Veillez à ce que le stationnement ne soit pas gênant pour le voisinage.

- **Tonte**

Une réglementation existe au niveau du département (arrêté préfectoral), la Commune ne souhaite pas prendre de réglementation plus dure.

Les horaires de tonte autorisés sont : du lundi au samedi de 8h00 à 20h00, le dimanche et les jours fériés : de 9h00 à 20h00.

Il faut également tenir compte des situations de chacun (professionnelles notamment) afin d'essayer de conserver de bonnes relations de voisinage en évitant la tondeuse trop tôt le matin ou trop tard le soir.



PEYRILHAC

1^{er} SEMESTRE 2025

LUNDI MATIN Déchets recyclables						
SAMEDI MATIN samedi paire Ordures ménagères						
<p>MÉMO</p> <p>Bacs à préparer la veille ou soir pour les collectes du matin et avant 12 h 00 pour les collectes de l'après-midi.</p>						

Janvier

6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février

3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars

3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril

7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai

5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin

2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

La collecte des déchets sera reportée lors des 4 jours fériés non travaillés : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 14 juillet et 25 décembre.

2^e SEMESTRE 2025

PEYRILHAC

Juillet

7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août

4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre

6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre

3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

LES BONS GESTES

- Présentez vos bacs poignée côté route.
- Rentrez vos bacs après le passage du camion de collecte.

LES BONS RÉFLEXES

- N'imbriguez pas les emballages.
- Tous les emballages se trient!

Pour savoir où jeter vos déchets, téléchargez l'application « monservicedechets ».






limoges-metropole.fr



071 rue de Nexon, Limoges
 Lundi au vendredi
 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h00

0555 45 79 30
 limoges-metropole.fr

19

Poubelles :

Afin de préserver au mieux l'environnement et pour le bien-être de tous, il est formellement interdit de déposer des ordures, encombrants ou déchets verts sur les espaces publics.

Vous avez à votre disposition plusieurs possibilités :

1. Mettre dans vos poubelles (vertes ou bleues)
2. Déposer en Déchèterie à Saint Gence
3. Présenter vos objets lors du ramassage semestriel des encombrants après inscription auprès du Secrétariat
4. Composter vos déchets

Collecte des déchets ménagers

Depuis le 1er juin 2023, les collectes sur la Commune ont lieu :

- les **samedis matin des semaines paires** pour les déchets ménagers non-recyclables (**bacs verts**) ;
- les **lundis matin** toutes les semaines pour les déchets recyclables (**bacs bleus**).

Les poubelles vertes et bleues attribuées aux particuliers sur l'ensemble de la commune doivent être systématiquement retirées de l'espace Public, après la collecte. Ceci, afin de prévenir ou bien d'éviter les accidents. (Ex : Un bac peut très bien être projeté par le vent, mal rangé par le service de collecte et déséquilibré sur la chaussée ou le trottoir.) Votre responsabilité pourrait être engagée.

Déchèterie :

La déchèterie de Saint Gence située au lieu dit Puy Boursaud (en direction de Limoges) est ouverte.

Mercredi et Samedi : 9h-12h30 et 14h-18h

Ramassage des encombrants

Les prochains ramassages auront lieu **mardi 8 avril et mardi 14 octobre 2025**. Il faut :

- **s'inscrire en ligne** au moins 72 heures avant la date de collecte sur : encombrants.limoges-metropole.fr
- au maximum : **3 encombrants par collecte**
- sortir ses encombrants et les **déposer en limite du domaine public**. Ils doivent être sortis la veille du ramassage ou le matin très tôt. Si vous les laissez dans votre propriété, ils ne seront pas collectés.

Encombrants acceptés :

- 1 gros électroménager (réfrigérateur, four, congélateur, machine à laver, sèche-linge,...),
- 1 gros meuble (canapé, lit, matelas, fauteuil, armoire, buffet, table, blanc,...),
- 1 à 4 chaises, portes ou fenêtres,
- 1 à 3 petits matériels (informatique, hifi, bricolage, jardinage, cuisine),
- 1 à 3 vélos,
- 1 à 3 jeux d'enfants,
- 1 à 10 grands cartons vides et pliés

Déchets refusés :

- le verre,
- le matériel agricole et le gros matériel de jardinage (tondeuse, ...)
- les souches, bois d'élagage et de tronçonnage,
- les pneumatiques,
- les déchets verts,
- les gravats,
- les matières dangereuses (bonbonnes de gaz, batteries ...),
- les pots de peinture,
- les huiles,
- les véhicules à moteur, les pièces de voiture,
- le matériel industriel et professionnel.

Les déchets non conformes ne sont pas collectés.

L'abandon d'objets sur le domaine public est un délit puni d'une amende pouvant s'élever à 1 500 €

Compostage :

La direction de la Propreté de Limoges Métropole met à disposition des composteurs, vous pouvez les contacter au 0800 86 11 11 (numéro vert et gratuit)

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les déchèteries, le réemploi, les collectes sur :

limoges-metropole.fr

ETAT CIVIL 2024

NAISSANCES

NOM et Prénoms	Date de naissance
FAUCHER Sacha Lucas	29-01-24
GADY Bastien, Charly	19-10-24
GERMANICUS Mathys, Jean	02-09-24
GERMOND Malo	05-09-24
MORISSONNAUD LAPLAUD Ryan	21-05-24
POITEVIN Jade, Marie	09-03-24
PORCHER Ethan, Thyam, Hilarion	22-07-24
ROBINE Théa, Léna, Lou	30-08-24
ROCHE Marceau, Christophe, Boris	29-02-24
TAYLOR Arthur, David, Ludovic	11-04-24
VERDU Maya	25-01-24

MARIAGES

NOMS et Prénoms	Date
BARDET Romain et LETEMPLIER Claire Fleur	18-05-24
CHEVALIER Thibault Thierry et PARINET Déborah Morgane	27-01-24
COUTAND Christian, Jean, Louis et DUBOIS Sandrine Nancy Caroline	15-06-24
COUVIDAT Ludovic et SOURY Nathalie Stéphanie	06-07-24
DUCLOVEL Grégory Patrice et BENOT Aurélie, Sandrine	10-08-24
HAMMOUDI Mohamed et LEFRANÇOIS Syndie Marine	17-02-24
MASSONNEAU Matthieu et DENARDOU Julie, Mireille, Liliane	24-08-24
METOUX Guillaume et BRISSIAUD Eva Patricia	22-06-24
PARVERY Mickaël et PEJOINE Emmanuelle, Elise, Marie	03-08-24
SAUDRAY Loïc et PISSONNIER Jodie Mathilde	04-05-24
SAVATTE Louis, Jean, Marie et BURGAUDEAU Maryvonne Germaine Denise	16-03-24
THINNES Mickaël Guillaume et GIMENEZ Clélia, Bérangère	25-05-24

DECES

NOM et Prénoms	Date	Domicile à Peyrilhac
BARTHÉLÉMY Odile Anna veuve THOMAS	04-04-24	Le Mas du Bost
BOIROUX Roland, Gabriel	20-05-24	Conore
BOUCHERON Jean, Marie, Lucien	06-01-24	Conore
CHAZEAU François, Marcel	28-12-24	Fourcelas
COLCOMBET Alix Marie Joséphe veuve LAGRANGE	18-08-24	Le bourg
GROS Jacqueline, Aimée	09-04-24	Fourcelas
HENRY Bertrand Guillaume	26-12-24	Conore
JAUGEARD Nicole Marie-Anne	09-07-24	Chavours
LAPLAGNE Jean René	16-06-24	Conore
MALLET Marie-France épouse VILLEMONTAIX	24-10-24	Lotissement du Vignaud
NÉDAUD Louissette, Jeanne veuve DUFOURNEAU	26-07-24	Fourcelas
PHAN THANH QUAN Pauline	07-10-24	Banèche
ROUSSEAU Colette Andrée Rolande épouse RENARD	20-09-24	Lauriget
ROUSSY Jean, Antoine	11-06-24	Chavours

Vie Associative



Une nouvelle association à Peyrilhac

Association La Petite Bulle
La Tuillère, 87510 PEYRILHAC
06.82.03.61.37

as.lapetitebulle@gmail.com

L'association La Petite Bulle souhaite une bonne année et santé à tous.

Au cours de cette nouvelle année, l'association souhaite permettre à chacun de faire vivre notre territoire entre partage et convivialité. En proposant 4 séances d'activités partagées.

Notre but est ainsi d'organiser des animations autour de différents thèmes au cours de l'année.

Ces séances d'animations sont à la destination de tous, en famille ou entre copains/copines (pendant que les parents s'affairent à d'autres choses), pour découvrir de nouvelles activités et partager de bons moments.

Vous trouverez ci dessous le programme d'animation prévu.

Des ateliers supplémentaires sont en attente de programmation tel que la fabrication de bijoux et la promenade des sauvages comestibles.

N'hésitez pas à nous partager vos envies et savoir-faire pour organiser plus de séances.



Mars

Le samedi 29 de 14h à 17h

Le printemps, couleurs et amusements.

Fabrication manuelle/ Activité extérieur

Inscription préalable + fiche de renseignements

Tarif: 2€ (Nombre de place limité)

Goûter offert, chacun repart avec sa création



Juin

Le samedi 28 de 14h à 17h

Salut les copains!

Fabrication de cadeaux pour les copains et les maîtresses

Fabrication manuelle/ Activité extérieur

Inscription préalable + fiche de renseignements

Tarif: 2€ (Nombre de place limité)

Goûter offert, chacun repart avec sa création



Octobre

Le samedi 25 de 14h à 17h

Allumoirs et Halloween

Fabrication manuelle/ Activité extérieur

Inscription préalable + fiche de renseignements

Tarif: 2€ (Nombre de place limité)

Goûter offert, chacun repart avec sa création



Décembre

Le samedi 20 de 14h à 17h

Animation autour des fêtes de fin d'année

Fabrication manuelle/ Activité extérieur

Inscription préalable + fiche de renseignements

Tarif: 2€ (Nombre de place limité)

Goûter offert, chacun repart avec sa création

Association de Pétanque de Peyrilhac :

Un hommage et un nouveau départ

Depuis plus de 30 ans, Raymond Dardillac et son bras droit Jacques Thomas ont porté l'Association de Pétanque de Peyrilhac avec passion, par leurs charismes, leurs gentillesse et joie de vivre communicative, ont su fédérer plus de 100 adhérents autour des valeurs de la pétanque. Sous sa direction, des infrastructures d'une qualité rare ont vu le jour, témoignant de son engagement constant pour offrir aux membres des conditions optimales de jeu et de convivialité



Raymond Dardillac, Jacques Thomas



Président: Jonathan Sude

- Aujourd'hui, ils passent le relais à une équipe nouvelle, dirigée par Jonathan Sude, déjà bien connu des adhérents pour son dynamisme et sa vision moderne, reprend la présidence de l'association, entouré de 14 membres du bureau, dynamiques et dévoués. Ce nouveau bureau, ne perd pas de temps et s'engage déjà dans une réflexion sur l'amélioration des terrains et le modernisme de l'organisation. Sous l'oeil aguerri et précieux de Raymond et Jacques qui restent indispensables au club.

Cette année encore, en défendant fièrement les couleurs de notre club lors de nombreux concours, nos équipes se sont distinguées par leurs excellents résultats. Elles ont également relevé avec brio le défi de remporter, pour la deuxième année consécutive, le prestigieux trophée de l'Interclub, qui s'est déroulé à Oradour-sur-Glane.

La rentrée de cette année a marqué une augmentation notable du nombre de joueurs comptant 110 adhérents, nous permettant d'ouvrir deux équipes supplémentaires. Cela porte le total à dix équipes de huit joueurs, qui participeront aux compétitions de la saison. Une belle preuve de l'attractivité et de la vitalité de notre association !

En parallèle, l'association continue d'égayer la vie locale grâce à des événements variés et très appréciés de tous : des compétitions de championnat renommées, telles que le championnat départemental des vétérans, des concours locaux comme le célèbre "Concours des vacanciers", et des soirées à thème conviviales, telles que la soirée de la Fanny ou la soirée entrecôte. Ces événements rassemblent plus de 150 convives dans une ambiance traditionnelle et festive !



Soirée de la Fanny

Ces manifestations ne pourraient exister sans l'engagement indéfectible de notre équipe de bénévoles dynamiques et le soutien précieux de la municipalité, que nous remercions chaleureusement.

Si vous souhaitez rejoindre cette belle aventure humaine et contribuer à la vie de l'association, nous vous accueillons avec enthousiasme ! Votre participation, qu'elle soit ponctuelle ou régulière, sera précieuse pour continuer à faire vivre ces moments de convivialité et de partage.

P.E.R.L.



Françoise HAMEL



Sur proposition du SIEPEA, acceptée par notre présidente, l'après-midi du 21 octobre 2024, six membres de notre club se sont rendus à Saint Gence pour partager un moment ludique avec les enfants de ce pôle intercommunal.

Nous avons rencontré David, un créateur de jeux de société, le nom de son entreprise est CREATOM GAMES.

Le jeu présenté s'intitule CIRCINO (petit personnage au look Indiana Jones).

Le jeu auquel nous avons joué avec des enfants de CM1/CM2, concernait la Haute Vienne, il permettait à tous d'apprendre ou compléter les connaissances dans tous les domaines.

Nous n'avons pas vu le temps passer !

Nous présentons nos meilleurs vœux à tous les adhérents du club et à tous les habitants de Peyrilhac

A.C.C.A

Thierry CHAMPALOUX

Tout d'abord, les membres de l'ACCA tiennent à vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. A la mi-saison de chasse 2024-2025, notre association maintient ses activités habituelles.

Les battues aux sangliers sont toujours prédominantes compte tenu d'une population importante de l'espèce et des dégâts qu'elle occasionne. A ce jour, ce sont 50 bêtes qui ont été prélevées. A noter que certains sangliers sont particulièrement dangereux et plusieurs chiens en ont subi les conséquences, entraînant d'importants frais vétérinaires pris en charge par les chasseurs.

Pour ce qui est des chevreuils, le plan de chasse est en cours de réalisation.

En matière de petit gibier, 1 seul lièvre a été prélevé.

Concernant les faisans, rappelons que l'ACCA adhère au "Plan faisan" mené par la Fédération afin de réimplanter cette espèce et a déjà procédé au lâcher de faisans de souche dont le tir est interdit.

En conséquence, il a été procédé au lâcher de 120 faisans obscurs dont seul le tir est autorisé.

S'agissant des activités de notre association, l'ACCA organise un repas "Cerf" le dernier week-end de Mars. Par ailleurs, un ball-trap devrait avoir lieu courant Juin et un loto est envisagé pour début octobre.

Nous espérons vivement que ces manifestations conviviales rassembleront de nombreux participants.

Pour l'instant, nous nous employons à poursuivre au mieux la saison de chasse en cours.



L'ensemble du Comité des Sports vous souhaite une belle et heureuse année 2025.

Lors de cette fin d'année 2024, la distribution annuelle des calendriers a eu lieu, nous remercions les habitants de PEYRILHAC pour leur accueil et générosité.

Ces dons sont un gros coup de pouce pour la vie de notre association.

Du côté sportif, l'équipe sénior termine sa première partie de saison à la 6^{ème} position du championnat départemental 3. Nous espérons une météo plus clémente pour le déroulement des prochaines rencontres.

Pour toutes personnes voulant nous rejoindre, les entrainements ont toujours lieu le vendredi soir à 19h00. N'hésitez pas à prendre contact avec le club.

La prochaine manifestation aura lieu au cet été pour la 4^{ème} édition de notre Concours de Pétanque.

Bonne année 2025 !



GYMNASTIQUE CLUB

Sylvie RASSAT

Le club vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2025 soit synonyme de santé, de réussite et de moments précieux partagés.

Cette saison les cours ont repris avec quelques changements.

Reprise le lundi 9 septembre avec Damien, le remplaçant de Julien pour du **renforcement musculaire** : squat, gainage, abdos, step... toujours les **lundis de 19h à 20h**. Laura a très vite remplacé Damien et a su imposer son style dynamique, « péchu » et joyeux. Organisé en ateliers, par exemple une série de 15 minutes alternant, squat, fentes, gainage et abdos, soit 15 mouvements de 45 secondes avec 15 secondes de pause entre 2 mouvements, elle a su plaire aux adhérentes du club.

Pour compléter la semaine, nous sommes très satisfaites de proposer à nouveau des **cours de Zumba**, assurés par Céline de **19h30 à 20h30, les jeudis**.

Notre état d'esprit est constant : instaurer une ambiance agréable, s'adapter au rythme de chacune (chacun) et garantir une bonne humeur.

Comme de coutume, nous avons participé au marché de Noël avec une vente de gâteaux sucrés et préparations salés. Notre traditionnelle **soirée couscous** aura lieu le **samedi 8 mars à la salle des fêtes**. Des précisions seront affichées sur PanneauPocket et dans notre espace sur le site internet de la mairie. Vous pouvez venir avec famille et amis pour un moment convivial ! Inscription jusqu'au 23 février.

L'assemblée générale de la saison 2023-2024 s'est tenue le 9 décembre. Le bureau reste inchangé et se compose ainsi : Présidente : Sylvie Rassat, Vice-Présidente : Sylvie Vincent, Trésorière : Sylvie Chevalier, Secrétaire : Gaëlle Burlot.

Il est toujours possible de venir découvrir les cours et de s'inscrire !

Contact (dont inscription soirée couscous) : 06.32.35.99.67 / 06.76.61.09.29



Sportivement ! Les membres du bureau.



2025 : Concrétisation des projets initiés en 2024

Au **Mali** en pays Dogon nous intervenons dans 2 communautés différentes , une qui correspond à un village de plus de 700 personnes situé sur un plateau rocheux où seule la culture de l'oignon est possible, l'autre toujours en pays Dogon avec une communauté de 200 femmes où il est possible d'avoir une variété de cultures sachant que l'eau est facilement accessible. Les 3 projets que nous avons initiés en 2024 sont arrivés pour la plupart à leur terme.

- Le séchoir est quasi terminé et va permettre de stocker les oignons sur une période d'une année puis de les commercialiser à un prix plus élevé.

- Le centre d'alphabétisation est terminé mais pas encore équipé pour les formations, *l'alphabétisation autonomise les femmes, accroît leur aptitude à prendre des décisions et à mieux prendre leurs vies en main*, elles pourront ainsi vendre leurs produits sur les marchés de façon plus équitable. Les cours seront donnés en Bambara car peu de femmes sont alphabétisées.

- Prévenir et traiter la paludisme: La formation sur la culture et l'exploitation de l'Artémisia (arbuste reconnu efficace contre le paludisme) a été suivie par 5 hommes du village d'Indelu et 5 femmes de l'autre communauté durant 4j 1/2 .

Les feuilles de cet arbuste après avoir été séchées et conditionnées en poudre ou en sachet seront utilisées pour prévenir ou pour guérir la maladie.

Cette culture permettra aussi un apport financier pour l'ensemble des 2 villages D'autre part parmi ces 10 personnes l'une est infirmier et se déplace dans les villages ce qui permettra de transmettre aux populations rencontrées la façon de cultiver cet arbuste.

En **Inde**, Un nouveau village situé au Tamil Nadu **Senthamangalam**.

Les besoins de ce village sont souvent identiques à ceux que nous avons déjà aidés à savoir : Education, santé et autonomie alimentaire.

Deux importants soutiens apportés aux femmes (alphabétisation et microcrédit) leur ont permis d'acquérir autonomie et indépendance. Les micro crédits du 1^{er} groupe ayant été remboursés grâce aux activités créées un nouveau groupe de 11 femmes vient de recevoir ces aides.

Les microcrédits consistent à donner une certaine somme qui est divisée en parts égales auprès de 10 femmes. Au bout de 6 à 8 mois la somme est remboursée sans intérêt et re-divisée à un nouveau groupe de femmes.

Le financement de ces projets se fait par les dons des adhérents et entreprises ainsi que par diverses activités et randonnées tant sur Peyrilhac que vers Bordeaux.

Les dates de la prochaine randonnée vous seront communiquées via Panneau Pocket, une boutique éphémère sera présente.

Nous vous souhaitons une belle année 2025



Création de vêtements

Inde



2ème groupe de micro crédit

Inde



Elevage de vaches

Inde



Construction magasin/séchoir

Mali

Pour toute information sur l'association, pour nous aider à soutenir ces projets, vous pouvez vous adresser à :

RENCONTRES et SOLIDARITES

2, allée du château 87510 Peyrilhac

tél. 06.64.19.00.54 ou 05 55 75 64 09

www.rencontresetsolidarités.fr

info@rencontresetsolidarites.fr



Amicale laïque de l'école de Peyrilhac

La rentrée étant faite, l'amicale laïque a repris ses activités après la tenue de son assemblée générale le 13 septembre 2024.

L'équipe actuelle est composée de six parents.

Voici les actions menées par l'amicale laïque depuis septembre 2024 :

* le 28 septembre, un concours de belote a réuni à la salle polyvalente une quarantaine d'équipes, dans une ambiance conviviale.



* puis en vue des fêtes de fin d'année, l'amicale laïque a organisé plusieurs ventes, ouvertes à tous :

- une vente de sapins de Noël, provenant d'une entreprise locale, Les Sapins de Saint Victurnien
- une vente de chocolats
- une vente de calendriers et de tabliers ornés des dessins faits par les enfants de l'école



* le 15 décembre, l'amicale a participé au marché de Noël de Peyrilhac :

- vente de vin chaud
- vente de calendriers et tabliers avec dessins des enfants de l'école
- vente de bijoux
- vente de sablés, préparés par les enfants de la classe de PS-MS de Mme Pauty. Ces petits sablés avaient été mis dans des boîtes confectionnées par les élèves de la classe de CP-CM1 de Mme Labarde.



L'amicale adresse un remerciement particulier à ces enfants et à leurs enseignantes pour leur contribution.

Quelques jours avant Noël, le 20 décembre, l'amicale laïque a accueilli le Père Noël à l'école, avec sa hotte bien chargée, et l'a guidé dans chaque classe où il a échangé avec les enfants et a remis à chacun une invitation pour un spectacle, un sachet de chocolats ainsi que des cadeaux pour toute la classe



* le 09 janvier 2025, les enfants ont été invités à se rendre, avec les enseignantes, à la salle polyvalente pour assister au spectacle que le Père Noël leur avait amené dans sa hotte.

Au travers du spectacle Saperlipopette !, créé et présenté par Corinne Duchêne, une conteuse professionnelle, ils ont pu retrouver les personnages les plus célèbres des contes de notre enfance au travers d'un récit insolite avec de drôles de marionnettes.

Ce spectacle a été intégralement financé par l'amicale laïque.



La conteuse



Les acteurs

Pour l'**année 2025**, des actions sont en cours d'élaboration :

- ◆ le **dimanche 16 février 2025**, un **loto** organisé à la salle polyvalente avec de nombreux lots de valeur
- ◆ une **soirée à thème** avec restauration sur place et animation le **17 mai 2025** à la salle polyvalente
- ◆ la fête de l'école qui est en cours d'organisation

D'autres actions seront menées durant la prochaine année scolaire.

Vous pourrez retrouver les informations au fil de l'eau en nous rejoignant :

sur la page Facebook de l'association en scannant le QR Code ci-joint

ou en suivant la diffusion de nos manifestations sur l'application Panneau Pocket.



Si vous souhaitez nous rejoindre pour apporter votre aide et/ou vos idées, n'hésitez pas à prendre contact au numéro indiqué ci-dessous.

Philippe COUSTY

Président de l'amicale laïque de l'école de Peyrilhac

06 75 08 28 50

Animation à Banèche :

Le 31 octobre dernier, une douzaine d'enfants de Banèche se sont retrouvés pour un défilé dans le village en quête de bonbons.

Tous les participants remercient très sincèrement les habitants pour leur accueil et leur très grande générosité



La FNATH 87

une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Une permanence est assurée à NIEUL le 4^{ème} vendredi du mois de 9 h à 11 h (si 4 adhérents inscrits), sur rendez-vous pris auprès de Jean-Claude DUREAU au 05 55 75 84 50.

Pour tout renseignement, prenez contact avec :

Jean-Claude DUREAU, président de la section, au 05 55 75 84 50

ou

Annie SALVI, trésorière de la section au 05 55 75 85 11

ou

Le groupement départemental

FNATH 87

6 Av du Pt Sadi Carnot – 87350 PANAZOL

05 55 34 48 97

fnath.87@orange.fr



Juristes 2024

**OUVERT
À TOUS !**



THE COBRA'S ROAD ASSO 87

**39RN 147 CONORE
87510 PEYRILHAC**

**Ambiance familiale
SOIRÉES À THÈME**

OPEN

**Mardi, mercredi, jeudi : 9h00 à 19h00
Vendredi 9h00 à 12h00 - 17h00 à 00h00
Samedi 11h00 à 00h00.**

 thecobrasroadasso@gmail.com

 06.73.44.50.39



 The Cobra's Road

 thecobrasroad87

 www.thecobrasroad.fr





THE COBRA'S ROAD



ASSO 87



VENEZ SIMPLEMENT BOIRE UN VERRE ET PASSER UN MOMENT DE DÉTENTE.

REJOIGNEZ-NOUS ET FAITES PARTIE D'UNE COMMUNAUTÉ DYNAMIQUE ET PASSIONNÉE !

POUR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER VIA NOTRE PAGE FACEBOOK ET BIENTÔT NOTRE SITE OU MIEUX ENCORE VENEZ AU CLUB !



A PROPOS DE THE COBRA'S ROAD

THE COBRA'S ROAD EST UNE ASSOCIATION DE BIKERS, « OULALA DES BIKERS ». BIEN QUE DES STÉRÉOTYPES EXISTENT AUTOUR DE NOTRE IMAGE, NOUS SOMMES AVANT TOUT DES PASSIONNÉS DE MOTO, EN PARTICULIER DE KUSTOM. TOUTEFOIS, CHEZ NOUS, TOUTES LES MOTOS SONT LES BIENVENUES.

THE COBRA'S ROAD, C'EST UN CLUB DE BIKERS QUI CONSTITUE UN EXCELLENT MOYEN DE RENCONTRER DES GENS, DE PARTAGER DES MOMENTS MÉMORABLES ET, POURQUOI PAS, DE FAIRE PARTIE D'UNE GRANDE FAMILLE.

QUE SE PASSE-T-IL DANS LEUR LOCAL ?

Nous accueillons tout le monde, car notre objectif est de rassembler des personnes de tous horizons, unies par leur amour des deux roues et la liberté qu'elles offrent. L'esprit de camaraderie et d'aventure est au cœur de notre expérience.

POURQUOI VENIR AU CLUB

• Soirées thématiques variées

Que vous soyez fan de rock, de vintage, de retransmissions de matchs, ou simplement désireux de partager un repas, nous avons une soirée qui vous attend ! Chaque thème est une occasion de se retrouver, de partager des rires et de créer des souvenirs inoubliables.

• Événements caritatifs

En plus de nos soirées festives, nous organisons également des événements pour soutenir des causes qui nous tiennent à cœur.

• Camaraderie et partage

Notre club est comme une grande famille. Ici, vous rencontrerez des passionnés comme vous, prêts à partager leurs expériences et leur amour des motos, tout en passant un bon moment.

• Ballades et aventure

En plus de nos soirées, nous proposons régulièrement des balades à travers des paysages magnifiques. Une excellente façon de découvrir de nouveaux horizons avec des amis. Ne ratez pas notre prochaine soirée thématique ! Restez à l'affût de nos annonces pour découvrir le thème et les surprises que nous vous réservons.



Association CONORE EN FÊTE

39RN 147 CONORE
87510 PEYRILHAC



Particulier, association, entreprise, pour vos événements soirée, baptême, anniversaire, etc. notre association "CONORE EN FÊTE" vous propose une salle de réception pouvant accueillir 80 personnes. La salle dispose d'une scène, d'un bar et d'un coin cocooning. Également à votre disposition : frigo, bar, pompe à bière, WC, tables et bancs - parking gratuit.

LOCATION DE SALLE



Le saviez-vous ?

Ce chantier est engagé pour l'emploi !

Égalité des chances et lutte contre l'exclusion, SNCF Réseau favorise l'emploi et l'insertion professionnelle dans le cadre de ce chantier.



Enjeux environnementaux

Ce chantier est engagé dans une démarche d'écoconception.

SNCF Réseau s'engage à assurer la protection de l'environnement vis-à-vis des nuisances et pollutions potentielles engendrées par ses travaux ou ceux de ses contractants, sous-traitants, fournisseurs et prestataires de service.

Dans une logique d'économie circulaire, SNCF Réseau a lancé une démarche innovante de valorisation des matériaux usagés en privilégiant le réemploi du ballast et des rails déposés sur d'autres opérations ferroviaires.

Point sécurité

Pendant la durée du chantier, des trains travaux sont amenés à circuler sur la voie. SNCF Réseau appelle à la vigilance de tous.

- ▶ Les automobilistes doivent veiller à bien respecter la signalisation aux passages à niveau.
- ▶ Les riverains ont l'interdiction formelle de cheminer sur les emprises ferroviaires.

Pour traverser les voies, seuls les endroits sécurisés prévus à cet effet doivent être empruntés.

Infos voyageurs



TER et la Région Nouvelle-Aquitaine proposent pendant toute la durée des travaux un plan de transport de substitution.

Une question ? Une remarque ?

sncf.reseau.nouvelle.aquitaine@sncf.fr

Sur internet :

- sncf.com
- ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

Par téléphone :

ALLO TER NOUVELLE-AQUITAINE
0 800 872 872 Service à appel gratuit

Sur mobile :

SNCF Connect ou toute autre application de mobilité

Sur X (ex-Twitter) :

@TERNouvelleAQ
Suivez en temps réel toute l'info trafic de vos TER tous les jours du lundi au vendredi, de 6h à 20h.

DIRECTION TERRITORIALE NOUVELLE-AQUITAINE - Immeuble Le Spinnaker
17 rue Cabanac - CS 61926 - 33081 Bordeaux Cedex - Tél. : +33 (0)5 24 73 68 54
Retrouvez l'actualité de SNCF Réseau en Nouvelle-Aquitaine sur www.sncf-reseau.com



Info travaux

Renouvellement de la voie ferrée sur la ligne Poitiers à Limoges

Tronçon 1 : Saint-Benoît - Lathus-Saint-Rémy

DÉCEMBRE 2024
À SEPTEMBRE 2025

Pour restaurer les performances nominales des lignes de desserte fine du territoire, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine investissent en faveur du maintien du réseau régional.

Ce plan directeur d'investissement ferroviaire implique plusieurs projets sur l'ensemble du territoire.

Bénéfices de l'opération

- ▶ Accompagner le développement de l'offre TER sur la ligne Poitiers-Limoges.
- ▶ Améliorer la régularité de la ligne.
- ▶ Garantir la sécurité des circulations ferroviaires en rationalisant et en simplifiant l'infrastructure.
- ▶ Renouveler l'infrastructure ferroviaire pour une durée de 20 ans.

Dans le cadre de cette mobilisation exceptionnelle des ressources budgétaires et opérationnelles des partenaires, SNCF Réseau débute des travaux de renouvellement d'une partie de la ligne Poitiers-Limoges, entre Saint-Benoît et Lathus-Saint-Rémy. Ils permettent de pérenniser la ligne pour une durée de 20 ans et de rétablir ses performances nominales.

Montant du financement

70,4 M€
Montant des travaux sur le tronçon 1



38,4 % par l'État
52,2 % par la Région Nouvelle-Aquitaine
9,4 % par SNCF Réseau

DES CHANTIERS POUR OUVRIR LA VOIE DE LA MOBILITÉ DURABLE



Descriptif de l'opération

Le chantier de renouvellement de la voie ferrée entre Poitiers et Limoges se déroulera en deux temps.

Une première phase (tronçon 1) en 2024/2025 principalement localisée entre Saint-Benoît et Lathus-Saint-Rémy, et une seconde phase (tronçon 2) en 2026/2027, entre Lathus-Saint-Rémy et Limoges.

TRONÇON 1 ENTRE SAINT-BENOÎT ET LATHUS-SAINT-RÉMY

- ▶ Remplacement partiel ou complet de l'ensemble des composants de la voie ferrée (rails, traverses et ballast) sur 20 km.
- ▶ Travaux hydrauliques et d'assainissement de la plateforme ferroviaire sur 35 km.

Information sur la suite du projet

TRONÇON 2 ENTRE LATHUS-SAINT-RÉMY ET LIMOGES

Cette seconde phase de travaux, qui permettra de renouveler l'ensemble des composants de la voie et d'améliorer l'assainissement de la plateforme ferroviaire sur 47 km, devrait débuter en août 2026.

Chiffres clés

12 Trains voyageurs circulent chaque jour sur cette ligne

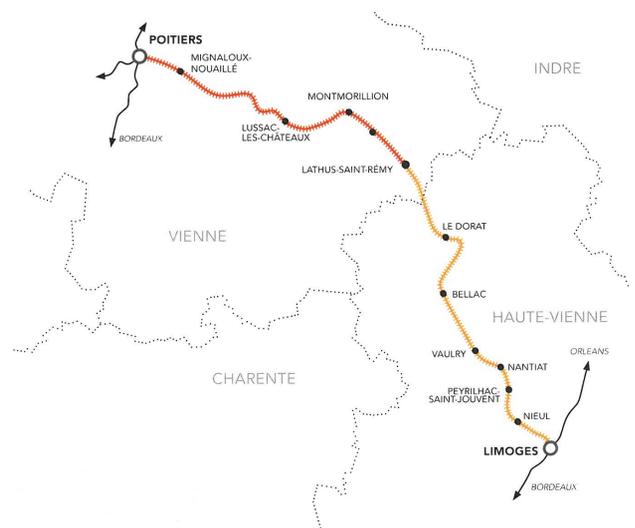
12 Gares ou haltes sont desservies entre Poitiers et Limoges

Infos travaux

La majeure partie du chantier se déroulera de jour. Cependant, quelques travaux préparatoires seront effectués de nuit et le planning pourra être adapté en cas de forte chaleur.

TRAVAUX TRONÇON 1 (2024/2025)

TRAVAUX TRONÇON 2 (2026/2027)



Le planning des travaux

- Entre Saint-Benoît et Lathus-Saint-Rémy
Travaux principaux : fermeture totale de la ligne
- ▨ Travaux préparatoires : débroussaillage, relevés topographiques, sondage et marquage



Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)



Mais pourquoi n'enlève-t-on pas tous les bois dans les rivières ?

La végétation de bord de cours d'eau, appelée la ripisylve, a plusieurs rôles :

- protection des berges par le système racinaire des arbres ou autres arbustes
- maintien de la qualité des eaux, grâce à sa capacité de filtration et d'ombrage qui atténue la température de l'eau en période estivale
- lutte contre les inondations en ralentissant la vitesse de l'eau
- maintien de la biodiversité, en offrant des habitats variés pour de nombreuses espèces et un corridor écologique pour leur déplacement

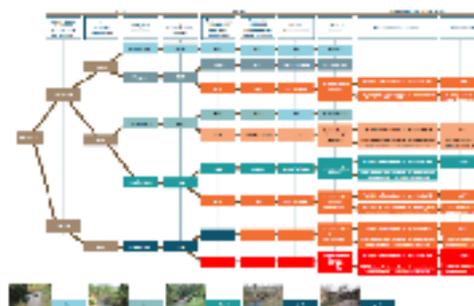
La végétation vieillit et peut chuter dans les cours d'eau, c'est ce que l'on appelle les embâcles. Ces enchevêtrements de végétaux dans les cours d'eau pourraient être répartis en 2 catégories :

- **Impact gênant** : les accumulations de végétaux peuvent barrer le lit des cours d'eau et accentuer les inondations. Ils peuvent également provoquer des érosions de berges ou encore fragiliser les infrastructures (ex : ponts)



- **Impact bénéfique** : la présence d'embâcles permet de diversifier les écoulements et les habitats du cours d'eau en servant de refuge à la faune. Elle peut permettre la création de cavités plus profondes dans le lit de la rivière et donc une diminution de la température de l'eau.

Au-delà des aspects esthétiques et paysagers, la gestion des embâcles doit être étudiée avant toute intervention. C'est dans cet objectif que les élus du syndicat se sont dotés d'un arbre de décision permettant d'objectiver les interventions de la collectivité suite à des événements climatiques exceptionnels.



Dans le cadre des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques, le syndicat a ciblé des cours d'eau à restaurer. C'est le cas actuellement des travaux de restauration de la ripisylve et enlèvement d'embâcles qui se déroulent sur la Grande Briance, ou sur les ruisseaux de Chambarière et des Trois Arbres. Le syndicat se substitue alors aux propriétaires dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général.

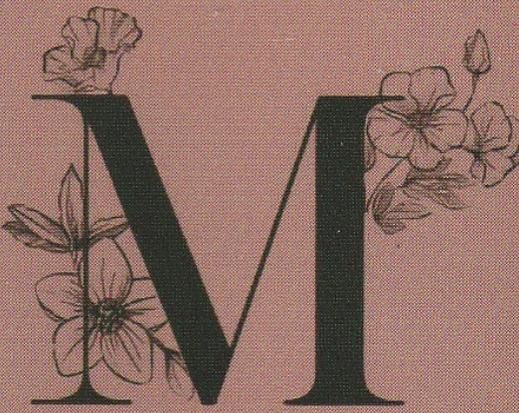
Toutefois, les propriétaires de parcelles en bord de cours d'eau restent responsables de son entretien selon l'article L215-14 du code de l'environnement. Les équipes du SABV restent à la disposition des propriétaires riverains afin de les accompagner dans les choix de gestion.

Toutes ces informations sont à retrouver sur : www.syndicat-bassin-vienne.fr

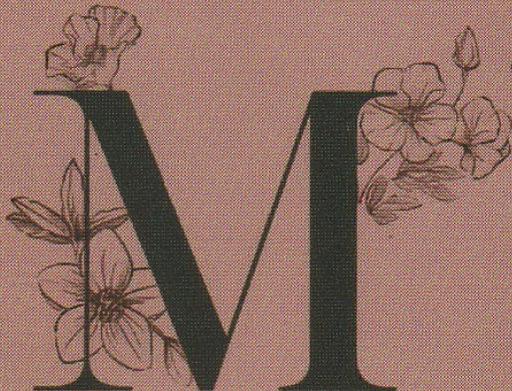
SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE - EPAGE
38 avenue du Président Wilson - 87700 AIXE SUR VIENNE
☎05.55.70.77.17 - ✉ contact@syndicat-bassin-vienne.fr
www.syndicat-bassin-vienne.fr - www.ile-de-chaillac.fr - www.aufildelaglane.fr



Une nouvelle entreprise s'est installée à Peyrilhac



COCOON & MOI
INSTITUT DE BEAUTÉ



Sur rendez-vous !

*Épilation
& Maquillage jour
& Soins visage & corps
& Beauté des mains & pieds*

Métoux Mathilde

- 06.23.78.82.81
- 06.50.96.32.34

• 9 rue Jean Lalue, 87510 Peyrilhac

Peyrilhac Inform'



PEYRILHAC

N° 84 - FEVRIER 2025

*Bulletin Municipal « Peyrilhac Inform' »
N°84- Février 2025*

*Directeur de la publication :
Claude COMPAIN, Maire de Peyrilhac.*

Crédit photos : Mairie de Peyrilhac

*Impression : Imprimerie METTAI
38, avenue Maryse Bastié à Couzeix*

*Imprimé à 750 exemplaires
Distribué par nos soins.*

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Mardi	9h00 à 12h30	Fermé
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Judi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Vendredi	9h00 à 12h30	14h30 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00	Fermé

Téléphone du secrétariat : 05.55.75.84.15

Courriel : secretariat.mairie@peyrilhac.fr

DECHETERIE

Saint-Gence – lieu-dit Puy Boursaud (en direction de Limoges)
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Collecte des déchets ménagers

Les collectes ont lieu:

- Les samedis matin des semaines paires pour les ordures ménagères (bacs verts) ;
- Les lundis matin pour les déchets recyclables (bacs bleus).

Direction propreté de Limoges Métropole

Commande et remplacement des bacs verts et bleus, problème de collecte :

0800 86 11 11 (gratuit depuis un poste fixe)

ENEDIS

Dépannage électricité : 0 972 675 087

Distribution de l'eau potable

Géré par la Communauté Urbaine Limoges Métropole
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Tél : 05 55 45 62 36

Urgences week-end et jours fériés : 05 55 04 46 00

eau@limoges-metropole.fr

www.limoges-metropole.fr

Gendarmerie de Nieul

24 rue des Vignes 87510 Nieul

Tel : 05.55.75.80.07

URGENCES

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Toutes urgences : 112

Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes

Télécharger l'application

Panneaupocket

Sur votre smartphone

Pour avoir les informations

de la commune.

**Panneau
Pocket**

 facebook.com/peyrilhac



PEYRILHAC.fr
site officiel